



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Defense : arsenaux et etablissements de l'Etat

Question écrite n° 10278

### Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de la defense sur le deroulement de la construction du porte-avions nucleaire Charles-de-Gaulle et de son impact economique pour la region Bretagne. Il lui demande quelles sont les mesures prises pour que la sous-traitance de certains travaux soit attribuee aux entreprises finisteriennes et bretonnes. Il souhaite savoir quelle est la structure qui a ete mise en place pour conduire les operations et quelle est sa methode de travail. Il lui demande, par ailleurs, dans quelle mesure les entreprises qui travaillent pour la defense nationale peuvent s'installer dans des sites industriels presentant toutes les conditions de securite comme la poudrerie de Pont-de-Buis ou le site de la centrale nucleaire des monts d'Arree.

### Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs marches de sous-traitance pour le porte-avions nucleaire Charles-de-Gaulle ont deja ete notifiees a des entreprises de la region brestoise ou a des entreprises exterieures disposant d'une antenne locale. Ces marches portent sur des travaux de tracage de coque, des travaux de dessin, la realisation de plans d'execution de charpente ou des prestations d'etudes et d'assistance methodologique. A l'avenir, d'autres travaux seront egalement confies a la sous-traitance (travaux de tolerie et de grosse coque, installations electriques, montage d'echafaudages). Le recours a la sous-traitance est recherche dans la limite des contraintes industrielles et dans le respect de la reglementation des marches publics et du secret de defense. Les titulaires sont choisis apres mise en concurrence de fournisseurs, retenus en fonction de plusieurs criteres : prix, garanties professionnelles et financieres de l'entreprise, taille et moyens, competence, diversite des activites pour limiter le taux de dependance. L'information des entreprises est assuree par une presentation periodique du plan de charge de la sous-traitance de la Direction des constructions et armes navales (DCAN) de Brest. En outre, cette direction participe activement au developpement d'un reseau de la Delegation generale pour l'armement (DGA), charge de promouvoir les relations et les echanges bilateraux avec les petites et moyennes industries. Un ingenieur de la DGA a ete mis a disposition du prefet de la region Bretagne pour assurer la liaison entre la DCAN de Brest et l'environnement industriel local, notamment pour les approvisionnements locaux. Par ailleurs, l'implantation d'entreprises travaillant pour la defense nationale dans le site industriel de Pont-de-Buis est envisageable dans son principe mais ne pourrait etre decidee qu'apres une etude approfondie prenant en compte les contraintes d'exploitation de la poudrerie, notamment en matiere de securite pyrotechnique. Pour ce qui concerne le site de la centrale nucleaire des monts d'Arree, la question devrait etre examinee avec les autorites concernees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cozan Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10278

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 mars 1989, page 1084